L'Interprofession de la cuchaule AOP compte 48 producteurs attestés. ARCH - R. GAPANY

Onze producteurs certifiés en 2020

CUCHAULE AOP. Si l'Interprofession de la cuchaule AOP a vu son rayon d'activité restreint en 2020, onze entreprises supplémentaires ont tout de même été certifiées, portant désormais le total des producteurs attestés à 48. A noter qu'une démission a été enregistrée, à la suite d'une cessation d'activité, détaille l'Interprofession dans son rapport annuel. Elle rappelle que depuis le 3 mai 2020, seuls les producteurs certifiés, respectant le cahier des charges de l'AOP, sont autorisés à vendre des cuchaules. «Cette échéance a amené de nouveaux boulangers à faire le pas de la certification en cours d'année», assure le communiqué. Les fournisseurs de lait et de beurre (39) ainsi que d'œufs agréés (8) ont dû soumettre une attestation de provenance à l'approbation de l'organe de certification.

Le volume de production de la cuchaule AOP peut être estimé grâce aux nombres de pastilles (leur grandeur variant selon la taille du pain) distribuées aux producteurs. Quelque 396 000 petites pastilles ont été livrées aux boulangers l'an dernier, contre 461 000 en 2019. Du côté des grandes pastille, une augmentation est constatée: elles sont passées de 326 000 en 2019 à 350 000 en 2020. «C'est un produit qui s'en sort bien dans une branche qui éprouve tout de même passablement de difficultés dues aux circonstances actuelles. Les gens ont toujours besoin de pain, mais la plupart des commerces sont dépendants d'une activité diversifiée», résume Jacques Chavaz, président de l'Interprofession de la cuchaule AOP. **EF**